

REUNION D'INFORMATION

LE DISPOSITIF « GENERATION VELO »



Compte-rendu de la réunion du jeudi 8 décembre 2022

I COMPTE-RENDU DES ECHANGES

Intervention d'Éric Quenault, Délégué régional académique d'Ile-de-France à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Le « Savoir rouler à vélo » (SRAV) est une mesure qui a quelques années. Il est mis en place sur la base du volontariat. A terme, l'Etat a pour objectif de le généraliser afin de permettre aux jeunes qui entrent au collège de maîtriser la pratique du vélo. Le déploiement se fait progressivement et ouvre la possibilité de financer des projets sur le temps extra et périscolaire via des crédits de l'Agence nationale du sport (ANS). Les services de l'Etat sont aujourd'hui en attente des orientations de l'ANS pour 2023 afin de savoir si ces moyens seront reconduits ou augmentés.

Le programme « Génération vélo » permet d'octroyer des financements aux collectivités dans le cadre du déploiement du dispositif SRAV. Deux référents ont été recrutés par la Fédération des usagers de la bicyclette pour faire le lien avec les collectivités.

A l'heure actuelle, 18 000 attestations de SRAV ont été délivrées sur un objectif de plus de 30 000. En Ile-de-France, et notamment à Paris et en petite couronne, on voit des difficultés pour l'organisation du bloc 3, c'est-à-dire les sorties sur la voie publique en conditions réelles. Du fait d'une circulation dense, certains organisateurs sont réticents à organiser des sorties vélo avec des enfants sur la voie publique.

Intervention de Julien Staskiewicz et Hédi Zehri, animateurs à la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB)

Se reporter au support de présentation ci-joint.

Questions / réponses

Les vélos sont-ils à la charge de la collectivité ou de l'école, ou génération vélo peuvent-ils les financer ?

Cela n'entre pas dans le cadre de Génération vélo. C'est à la charge de la collectivité. Celles-ci peuvent néanmoins éventuellement solliciter les intervenants recensés sur la plateforme du dispositif, car certains d'entre eux ont des flottes de vélos qu'ils peuvent mettre à disposition. La FUB essaie de référencer d'autres sources de financements disponibles pour l'achat de vélos. Ce point peut être abordé lors de la réunion de cadrage avec les animateurs de Génération vélo.

Quels sont les profils des personnes formées en mairie ? Est-ce des animateurs de centres de loisirs ? Peut-on aussi s'appuyer sur des associations ?

Il est possible de faire intervenir des personnes à titre bénévole. Il faudra s'accorder avec les conseillers pédagogiques pour les agréments. Ce sont généralement les éducateurs territoriaux qui sont formés,

mais cela peut être d'autres profils comme les personnels des accueils collectifs pour mineurs.

Les 3 cycles obligatoires sont-ils à réaliser dans la collectivité ou sur un territoire défini plus grand ?

Ce n'est pas obligatoire mais c'est préférable pour les enfants, l'objectif étant que les jeunes deviennent autonomes à vélo, par exemple pour aller au collège de manière autonome. Il peut être mieux pour eux de les familiariser à leur environnement en priorité. Mais c'est en effet à voir selon la circulation sur place.

Le dispositif Savoir rouler à vélo va-t-il devenir obligatoire pour les collectivités ?

A ce jour, il n'est pas obligatoire même s'il s'agit d'un savoir fondamental à acquérir.

Le dispositif inclut-il aussi un volet sur les aménagements cyclables ?

Non, certains fonds sont plus facilement mobilisables pour les infrastructures pour les collectivités qui mettent en place le Savoir rouler à vélo, à l'image des [fonds mobilités actives et aménagement cyclables](#).

Y a-t-il un intérêt à ce que l'on s'inscrive sur le site de Génération vélo ?

Il y a deux choses distinctes :

- [La plateforme du Savoir rouler à vélo](#) qui est gérée par le ministère des Sports. Vous pouvez créer un compte qui vous permettra de générer des attestations.
- [La plateforme de Génération vélo](#) : vous pouvez vous y inscrire pour bénéficier d'un accompagnement de votre collectivité dans la mise en place du Savoir rouler à vélo.

Quel est l'âge le plus adéquat pour participer à ces formations ?

Le dispositif SRAV concerne la tranche d'âge des 6 à 11 ans, le dispositif étant généralement plus simple à mettre en place au niveau des classes de CM1-CM2.

Quel est le coût moyen d'une formation pour un intervenant ?

Les coûts varient selon des parcours : 650 € pour le parcours complet (blocs 1 à 3) et 450 € pour le bloc 3. Ces coûts sont pris en charge directement par le programme Génération vélo. La collectivité n'avance pas l'argent. En revanche, elle prend en charge les coûts type frais de déplacement.

Les formations ont-elles lieu sur le temps scolaire ? Combien de temps en amont faut-il organiser les interventions ?

Elles peuvent se dérouler sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il faut rencontrer les écoles pour leur présenter le projet, voir qui est motivé, montrer que le dispositif fonctionne pour les convaincre. S'agissant du temps de préparation en amont, c'est très variable selon les situations et cela dépend de l'écho que le projet trouve auprès de l'Education nationale.

Une séance SRAV, c'est combien d'enfants en même temps par formateur?

C'est à clarifier lors de la réunion de cadrage. S'agissant du bloc 3, on est sur un ratio minimum d'un encadrant pour 12 jeunes. Toutefois, on essaye d'avoir un ratio d'un encadrant pour 6 jeunes. On peut compléter la présence des animateurs formés par des parents d'élèves.

Peut-on s'inscrire, organiser cette réunion de cadrage et ensuite évaluer la faisabilité pour la commune ? Ou la réunion de cadrage engage-t-elle la collectivité ?

La réunion de cadrage est gratuite et sans engagement.

Quels sont les profils des intervenants formateurs ?

C'est variable selon les régions : moniteurs cyclistes, intervenants de la FUB...

Contacts :

Julien STASKIEWICZ j.staskiewicz@sofub.fr - départements 75, 78, 93, 95

Hédi ZEHRI h.zehri@sofub.fr - départements 77, 91, 92, 94